

# Vision

## Croire en soi : L'élan pour continuer

Jean-François effectue les opérations de sa nouvelle entreprise à même son sous-sol. Pour ce faire, il se dote d'équipements modestes : un fax, un téléphone et un petit bureau. Il doit également composer avec une baisse de salaire. Qu'à cela ne tienne : il ressent une grande fierté à l'effet de pouvoir développer ses techniques et outils.

« Je réalisais que travailler pour moi-même, c'est vraiment ça que j'avais le goût de faire. »

À ce moment, peu de gens de son entourage l'encouragent à voler de ses propres ailes. Aucun membre de sa famille n'est entrepreneur, mis à part sa mère qui a fait carrière à son compte dans le domaine de la coiffure.

« Je ne me suis pas inspiré d'un mentor ou d'un coach. J'ai monté l'entreprise de A à Z, avec la conviction que lorsque l'on aime ce que l'on fait, tout est possible. »

## Critère #2 : faire les choses pour les bonnes raisons

« Ça coûtait 150 000 \$ régler le problème, je ne les avais pas dans mon compte. »

Cependant, trois mois après le démarrage de Techni-Arp, une embûche de taille se dresse sur son passage.

« Sept heures du matin, on cogne à ma porte. Ma femme est en pyjama, notre bébé dans les bras. Un policier et un informaticien me tendent une lettre d'un huissier. »

En consultant le papier, il comprend que son ex-employeur le poursuit. Ce dernier a convaincu un juge que Jean-François utilise les connaissances, les procédures et les logiciels de son ancien bureau pour démarrer sa nouvelle entreprise. Il lui reproche également de lui avoir volé des clients.

Malgré tout, il demeure convaincu d'avoir agi en toute honnêteté face à son ancien employeur, qui vraisemblablement, craint la compétition que génère Techni-Arp dans le marché de l'arpentage de construction.

Jean-François choisit donc de ne pas baisser les bras et d'engager un avocat, malgré les frais onéreux à encourir. Il contacte également ses clients un par un, lesquels acceptent tous de signer une lettre prouvant qu'ils ont joint Techni-Arp de leur propre chef. L'un d'eux lui propose même de témoigner en sa faveur lors du procès.